



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Délégation à la Mer et au Littoral
Pôle gestion de l'espace littoral et maritime
9 boulevard de Verdun – CS 40424
44616 SAINT-NAZAIRE Cedex

Tél : 02-40-11-77-55 / 02-40-11-77-56

Courriel : ddtm-dml-gelm@loire-atlantique.gouv.fr

DEMANDE DE DEROGATION DE CIRCULER SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Références réglementaires :

- Code de l'environnement : articles L.321-1, L.321-9, L.362-1 et R362-2

L.362-1 : « En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur »

L.321-9« Sauf autorisation donnée par le Préfet, après avis du maire, la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur autres que les véhicules de secours, de police et d'exploitation sont interdits, en dehors des chemins aménagés, sur le rivage de la mer et sur les dunes et plages appartenant au domaine public ou privé des personnes publiques lorsque ces lieux sont ouverts au public »

R.362-2« Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5^e classe le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions des articles L.362-1 et L.362-3 »

- Code général de la propriété des personnes publiques : articles L.2111-4, L.2121-1, L.2122-1, L.2124-1, L.2124-4 et L2132-2

IMPORTANT : Au préalable à toute circulation en véhicule à moteur sur le domaine public maritime naturel (DPM) de la Loire-Atlantique, la demande de dérogation de circuler devra être formulée au moyen de ce document et transmise au minimum 1 mois avant la date de début de la circulation.

La circulation sur le DPM ne pourra être effectuée qu'après réception de l'arrêté de dérogation autorisant cette circulation sur la partie définie ci-dessous du DPM.

(Champs à compléter directement dans le formulaire)

1 Désignation du demandeur			
Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Qualité (président, gérant, ...)	:	<input type="text"/>	
Société/association/collectivité	:	<input type="text"/>	
Référence Immatriculation RCS ou N° SIRET :	<input type="text"/>		
Adresse (siège social ou domicile pour les particuliers) :			
<input type="text"/>			
N° Téléphone :	<input type="text"/>	Courriel :	<input type="text"/>

2 Localisation et période souhaitées pour la demande de circulation	
Commune :	<input type="text"/>
Plage ou lieu-dit :	<input type="text"/>
Date(s) :	<input type="text"/>
Horaires :	<input type="text"/>

3 Motif ou objet de la demande

--

4 Liste des véhicules à moteurs

Type/Modèle	Marque	Immatriculation

5 Engagement du demandeur

- Je m'engage à ne pas porter atteinte, sous quelque forme que ce soit, à l'état naturel du Domaine Public Maritime naturel
- Je certifie que le(s) véhicule(s) utilisé(s) présente(nt) un état de fonctionnement conforme à la législation en vigueur

Date Signature

6 Documents à fournir OBLIGATOIREMENT pour l'instruction

- Un plan de localisation (format A4 en couleur) indiquant la zone de circulation et l'accès à la plage prévu
- Un plan de la circulation (format A4) prévue sur le DPM
- La présente demande datée et signée avec l'engagement du demandeur (paragraphe 5 ci-dessus) daté et signé

A : Le :

Signature du demandeur :